

DAHLIAS LABEL ROUGE : UNE GARANTIE DE QUALITE SUPERIEURE

Le Label Rouge est l'unique signe officiel qui garantit une qualité supérieure à celle des produits courants de même nature.

Il est garanti par l'Etat : « *Le Label Rouge atteste que des denrées alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges, qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés* » (art. L.641-1 du code rural).

Le Label Rouge est le résultat d'une démarche collective et volontaire émanant de la filière.

L'association **Excellence Végétale** regroupe des producteurs, des distributeurs jardin et des associations de jardiniers. Sa mission est d'assurer la rédaction des cahiers des charges, la gestion des signes de qualité, leur contrôle interne, leur défense et leur promotion.

Les critères d'attribution sont définis dans un cahier des charges strict validé par l'Etat

Le cahier des charges définit :

- L'ensemble des spécifications produits et leur niveau d'exigence.
- L'ensemble des critères de production.
- Le cahier des charges est encadré par un plan de contrôle défini par un organisme certificateur.

L'évaluation de la qualité supérieure est mesurée par une double notation.

★★★★★ C'est un **jury d'experts** qui sélectionne les variétés labellissables.

Le jury réunit producteurs, distributeurs, journalistes et amateurs, tous concernés par la qualité.

★★★★★ Cette sélection doit être ensuite confirmée par une seconde évaluation, réalisée tous les 2 ans par un **jury grand public**.

Été 2012 : Premier Critérium Dahlia aux Sables d'Olonne : les consommateurs plébiscitent les Dahlias Label Rouge.

.../...

4 BONNES RAISONS POUR PREFERER LES DAHLIAS LABEL ROUGE

1. Les Dahlias Label Rouge sont les meilleures variétés

Les variétés sélectionnées sont **plus belles, plus florifères, de meilleure tenue et plus résistantes** aux maladies que les variétés standards.

- Lors des journées de sélection, les jurys leur ont attribué des **notes supérieures** (d'au moins 20%) à celles des témoins standards.
- Cette démarche de sélection du **jury expert** est validée ensuite par un **jury de consommateurs**, auquel chacun peut participer.

2. Les Dahlias Label Rouge offrent une meilleure garantie de reprise

- Leur tubercule est **plus gros** : selon le cahier des charges le poids doit être d'au moins 90 g.
- La durée de culture exigée est de **20 semaines**, au lieu de 17 traditionnellement. Cette durée garantit une maturité optimale, pour une meilleure conservation du tubercule.
- Le cahier des charges prévoit un **tri manuel** des tubercules, moins agressif qu'un tri machine.
- Toutes ces étapes sont **contrôlées par un organisme certificateur** agréé par le Ministère de l'Agriculture (Certipaq est l'organisme de suivi de la démarche).

3. Forme et couleur : Les caractéristiques variétales sont garanties

Pour assurer la conservation variétale et apporter une garantie de forme et de couleur, les pieds-mères des bulbes sont **régénérés tous les 5 ans**, par la technique de l'in vitro. Le consommateur obtiendra ainsi **exactement** la fleur présentée sur l'emballage du produit.

NB : Rappelons qu'à l'origine de la démarche, un contrôle de la DGCCRF en 2009 révélait qu'un tiers des bulbes en magasins n'était pas conforme à la présentation sur l'emballage.

4. Chacun est invité à voter !

- En faisant connaître son avis ★★★★★.
- En s'inscrivant aux prochains jurys de consommateurs.

Rendez-vous sur le site www.excellence-vegetale.org

Les Dahlias Label Rouge, tout le monde vote POUR !